Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260605-DELIB1661-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LOPÉREC

Date de convocation du conseil municipal : **le 01 juin 2026**
Date d'Affichage de la délibération : Le 07 juillet 2026

2026-04-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 08
Procurations : 0
Votants : 08

L'an deux mil vingt six, **le Cinq juin à 19 heures 30 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

Présents : TOULLEC Bruno, KERDILES Albert,
LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, LE BEC Céline,
MÉQUIGNON Marc, HÉMON Geneviève.

ABSENTS : SENGELÉ Aude, COZIEN Sébastien, CAER Marie-Jeanne,
LAYOUR Cindy, GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola, CHESSE Yannick.

Procurations : Néant

Secrétaire de séance désigné : HEMON Geneviève

OBJET : Vote d'un tarif d'occupation de salle pour les cours de Yoga.

A la demande de Madame Pia LOMBARDO, professeure de Yoga, il y a lieu de décider d'un tarif pour la tenue d'un cours de Yoga, dans la salle Deuz Da Well, le mardi après-midi. Il convient d'émettre si besoin est, un tarif mensuel pour l'utilisation de la salle Deuz Da Well par Madame Pia LOMBARDO.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de Lopérec de valider la décision suivante :

Mise à disposition payante de la salle du 14 septembre 2026 au 14 juillet 2027.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260605-DELIB1661-DE

Accord du conseil municipal sur cette proposition. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame Pia LOMBARDO, une convention d'occupation de la salle Deuz Da Well.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire
Jean-Yves CRENN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 07 juillet 2026